

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU LUNDI 5 DECEMBRE 2016**



**BM2016/12/05/03 : ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'INSTITUT DE
L'ECONOMIE CIRCULAIRE (IEC)**

DATE DE LA CONVOCATION : 28 NOVEMBRE 2016
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine MAROUN

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Anne HIDALGO, Gilles CARREZ, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Philippe DALLIER, Michel HERBILLON, Daniel BREUILLER, Michel LEPRETRE, Laurent RIVOIRE, Séverine MAROUN, Olivier KLEIN, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Danièle PREMEL, Xavier LEMOINE, Denis BADRE, Valérie MAYER-BLIMONT, Richard DELL'AGNOLA, Christian DUPUY.

ETAIENT ABSENTS : Daniel GUIRAUD, Laurent LAFON, Georges SIFFREDI, Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN, Claude GOASGUEN, Frédérique CALANDRA, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT

La Métropole du Grand Paris (MGP) a résolument décidé de s'engager dans le développement de l'économie circulaire pour contribuer à construire la métropole résiliente.

Cet engagement de la MGP a été annoncé le 28 octobre dernier, à l'occasion du point d'étape « un an après les états généraux de l'économie circulaire », co-animé avec la Mairie de Paris. A cette occasion, la MGP a aussi annoncé la constitution du G142, regroupant les 131 communes et les 11 territoires, et d'un Groupe de Travail d'élus métropolitains et d'experts que j'animerai.

L'Institut de l'économie circulaire (IEC) est une association loi 1901 créée le 6 février 2013, à Paris. Initié par le député François-Michel LAMBERT et l'expert en développement durable Grégory GIAVARINA, l'Institut compte parmi les membres-fondateurs la Fondation Nicolas-Hulot, le groupe La Poste, Gaz réseau distribution France, l'eco-organisme Ecofolio, l'école de commerce et de management Kedge Business School, le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière ou encore le Syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Cette association est un centre national de réflexion, de mutualisation, d'échanges et d'information visant à la promotion d'une économie circulaire en France et en Europe.

Autour d'ateliers thématiques, l'IEC base son travail autour de plusieurs objectifs. Ces objectifs sont de l'ordre du dialogue entre acteurs, l'anticipation des enjeux, l'identification des freins, la proposition de leviers adaptés, la mise en réseau des membres de l'Institut, ou encore la préparation du travail sur les évolutions législatives, réglementaires et fiscales.

Un autre objectif, lors des ateliers, est la co-rédaction d'un livre blanc « Pour une économie circulaire » et une proposition de loi dans l'intérêt de l'économie circulaire avant 2017.

Par cette adhésion, l'IEC accompagnera les réflexions et actions de la MGP sur l'économie circulaire, aidera à mettre en place une plateforme numérique dédiée, aidera à constituer un "comité scientifique" de haut niveau, à dimension internationale, susceptible d'absorber l'actuel comité scientifique de la Ville de Paris, et fera de la MGP, la référence dans ses interventions en France et à l'étranger.

Il vous est proposé que la MGP adhère à l'IEC pour un montant de 7 500€ pour 2017, soit le plafond de cotisation pour une collectivité territoriale de plus de 1 million d'habitants.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-11 et L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

VU la délibération 2016/02/18/03 du Conseil de la Métropole du 18 février 2016 portant délégation d'attribution du Conseil de la métropole du Grand Paris au Bureau,

VU les statuts de l'Institut de l'économie circulaire ;

CONSIDERANT que le Conseil métropolitain a délégué au Bureau de la métropole du Grand Paris, collégialement et pour la durée de son mandat, les décisions d'adhésion de la métropole du Grand Paris à divers organismes et associations à l'exception de l'adhésion à un syndicat mixte,

APRES EN AVOIR DELIBERE

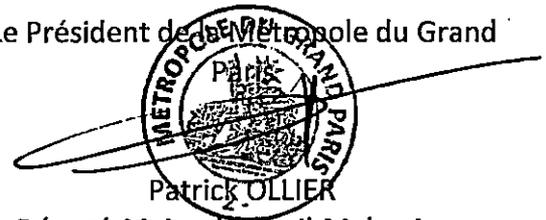
DECIDE d'adhérer à l'Institut de l'économie circulaire.

DIT que la dépense annuelle de 7 500€ correspondante sera prélevée sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget.

DIT que la présente délibération sera notifiée à M. le Président de l'Institut de l'économie circulaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président de la Métropole du Grand



Patrick OLLIER

Député-Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre